



Communiqué de presse

Journée des droits de l'enfant : lutter contre le « sharenting » avec des autocollants sur les places de jeux

Berne, le 20 novembre 2021 – A l'occasion de la Journée des droits de l'enfant, la Fondation suisse pour la protection de l'enfant attire l'attention sur les dangers du « sharenting » (contraction de « to share » / « parenting »). Les images et vidéos diffusées sur Internet peuvent avoir de fâcheuses conséquences pour les enfants.

De nos jours, une photo d'enfant est prise en quelques secondes avec son smartphone et partagée tout aussi rapidement. Une fois la photo numérique envoyée, sa diffusion sur le web échappe à tout contrôle.

Sensibilisation à travers des codes QR cachés

Sur les places de jeux, les enfants sont photographiés particulièrement souvent. Afin de mettre en garde contre les dangers liés à la publication de photos d'enfants sur le web, la Fondation suisse pour la protection de l'enfant a lancé un projet pilote sur la place de jeux zurichoise de Heuried. Des autocollants avec de jolis dessins enfantins ont été placés sur les toboggans, les cadres à grimper et les balançoires. Ceux-ci contiennent un code QR dissimulé, qui active un message instantané sur le smartphone dès que des parents font une photo de leur enfant sur le jeu. Le message met en garde contre le « sharenting ». Les photographes sont dirigés vers privacy-playground.ch, où ils sont sensibilisés aux dangers et aux possibilités de protection sur le thème des photos d'enfants sur la web. Car pour ce qui est des photos d'enfants : #SharingIsNotCaring. La Fondation suisse pour la protection de l'enfant prévoit d'équiper d'autres places de jeux dans toute la Suisse avec ces autocollants « Privacy-Playground ».

Pas de mauvaises intentions...

Alors qu'il est parfaitement normal pour les parents de protéger leurs enfants dans la vie réelle, les premiers sont nettement moins regardants dans l'espace virtuel. « Les enfants ont droit à leur propre image. Une fois publiés, les images ne peuvent plus être retirées de le web et peuvent tomber dans de mauvaises mains », avertit Regula Bernhard Hug, directrice du secrétariat de la Fondation suisse pour la protection de l'enfant. L'article 16 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant précise d'ailleurs que les enfants ont, eu aussi, droit à une sphère privée. Aucune photo ne doit être prise sans leur accord, et encore moins publiée sur le web.

... mais de fâcheuses conséquences

Une photo peut très facilement passer de Facebook à des plates-formes avec du contenu pédopornographique, et des applis de reconnaissance faciale peuvent aisément reconstituer et publier des historiques sans qu'on puisse en avoir le moindre contrôle. Des photos d'adolescents peuvent aussi être à l'origine de mobbing. Et des photos d'enfants donner lieu à du cybergrooming (adultes contactant des enfants par Internet dans une perspective sexuelle). Toute personne qui publie des photos sur WhatsApp et consorts doit être consciente que ces médias se réservent le droit, dans leurs conditions générales, de diffuser les photos des utilisateurs, et même de les revendre. Une simple photo de profil de famille peut ainsi être exploitée sans qu'on en soit même informé.



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Voici comment protéger les enfants

La Fondation suisse pour la protection de l'enfant recommande de se poser toujours les questions suivantes avant de publier une photo d'enfant : Cette photo comporte-t-elle un risque pour l'enfant ? L'enfant est-il exposé ? Est-il montré dans une situation intime ? Le visage de l'enfant est-il reconnaissable ? Si l'on répond par la négative à toutes ces questions et que l'on a obtenu, en plus, l'accord de la personne photographiée – pour les jeunes enfants, c'est aux parents de prendre la décision adéquate en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant – alors les conditions préalables pour une publication sur le web sont remplies. En cas de doute, on renoncera toujours à la publication, en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre site Internet

<https://www.kinderschutz.ch/fr/engagement/journees-et-semaines-d-action/journee-droits-enfant/privacy-playground>

Contact

Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, directrice de la communication Protection de l'enfance Suisse
+41 76 392 13 27, tamara.parham@kinderschutz.ch

www.protectionenfance.ch
www.facebook.com/kinderschutzschweiz
www.instagram.com/protectionenfancesuisse
www.twitter.com/kinderschutz_ch

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux professionnels et aux éducateurs, à des acteurs politiques, des organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Afin de financer son travail, la fondation organise des actions ciblées de collectes de fonds auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.